

ESPACEUR IXIO



La présente notice explicative a pour objet de définir la procédure d'utilisation de l'ESPACEUR IXIO (10IXIOSPACER).

Cette procédure concerne uniquement les installations sur portes coulissantes dans les conditions suivantes :

- **Peu ou pas de tableau**

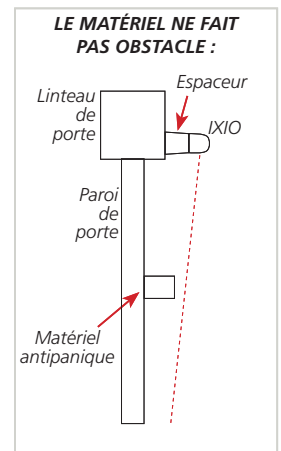
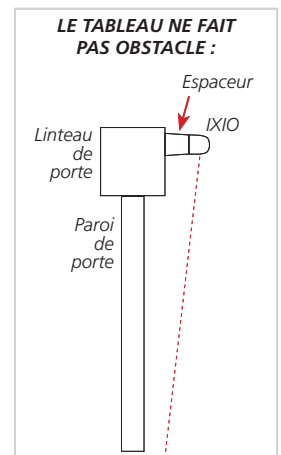
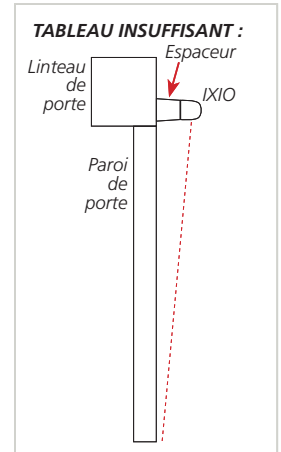
Les linteaux de porte comportant peu ou pas de tableau peuvent faire en sorte que le capteur détecte les reflets de la porte.

- **Hauteur de montage**

Le linteau peut être détecté si le capteur est installé trop haut sur le linteau.

- **Matériel antipanique**

Tout matériel antipanique installé en travers d'une porte peut obstruer le rideau d'AIR.



INSTRUCTIONS

1. Placer le gabarit d'installation de l'ESPACEUR IXIO (75.0128) à l'emplacement choisi pour l'installation.
2. Percer les avant-trous et l'orifice de passage du fil comme indiqué sur le gabarit d'installation (75.5802).
3. Visser les vis fournies aux $\frac{3}{4}$ dans les avant-trous préalablement percés.
4. À l'aide des trous se trouvant au dos de l'espaceur, aligner l'espaceur avec les vis partiellement insérées et faire glisser l'espaceur vers la droite pour le fixer dans les trous.
5. Serrer les deux vis.
6. Pour installer le capteur, consulter le guide d'utilisation correspondant.
7. Vérifier la conformité à la norme ANSI 156.10 (c.-à-d. que le rideau d'AIR ou de présence doit détecter une personne mesurant au minimum 28 po (71 cm) se trouvant à 3 po (7 cm) et moins de la paroi de la porte coulissante).

ATTENTES DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION/L'ENTRETIEN DE BEA, INC.

BEA, Inc., le fabricant du détecteur, ne peut pas être tenu responsable des installations incorrectes ou des réglages inappropriés du détecteur/de l'appareil; par conséquent, BEA, Inc. ne garantit aucune utilisation du détecteur en dehors du but autorisé.

BEA, Inc. recommande fortement que les techniciens d'installation et de services soient certifiés AAADM pour les portes piétonnes, certifiés IDA pour les portes/portails, et formés en usine pour le type de système de portes/portails.

Les installateurs et le personnel de service sont responsables de tester le bon fonctionnement de l'installation avant de quitter les lieux en s'assurant que l'installation du système de détecteurs soit conforme avec les prescriptions nationales et internationales.

Une fois que l'installation ou l'entretien est terminé, une inspection de sécurité de la porte/du portail doit être effectuée selon les recommandations du fabricant ou les directives AAADM/ANSI/DASMA (le cas échéant) pour les meilleures pratiques de l'industrie. Les inspections de sécurité doivent être effectuées pendant chaque appel de service — vous pouvez trouver des exemples de ces inspections de sécurité sur l'étiquette d'information de sécurité (p. ex., ANSI/DASMA 102, ANSI/DASMA 107).

Vérifier que toute la signalisation appropriée de l'industrie et les étiquettes d'avertissement soient en place.

